

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS SEDANAIS

09 JUL. 2010

ARRIVÉE

DELIB N° 041-10

**OBJET : Gestion déléguée par l'Etat du FISAC dans le cadre de l'ORAC.**

L'an deux mille dix, le 1<sup>ER</sup> Juillet à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Sedanais s'est réuni en session ordinaire à la Forge Gendarme à Vrigne-aux-Bois, après convocation adressée le 25 Juin 2010 par le Président en exercice, M. Didier HERBILLON. Et affichée le 25 Juin 2010.

NOMBRE DE DELEGUES STATUTAIREMENT	56
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE (1 commune n'ayant pas désigné)	55
PRESENTS (titulaires et suppléants)	
DELEGUES TITULAIRES VOTANTS	44
DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS	7
POUVOIRS	0

**ETAIENT PRESENTS :**

**Délégués titulaires :** M. André DROUARD, Mme Maryse GOBERT, MM. Claude TUOT, Christophe BAILLY, Pierre CORNET, Mmes Evelyne MOREAUX-MASSIN, Dominique PATTE-MEURIE, MM. Frédéric LE GUINIO, Yves BARRIOL, Mmes Véronique JAMES, Raymonde MAHUT, MM. Bernard SPAZZI, Michel NAPARTY, Mmes Sylviane WANWETS WINKEL, Marie-Françoise KRANTZ, MM. Denis FERRON, Roger VIARD, Emmanuel JACQUEMIN, Gérard MANOT, Stephen KRAUS, Mme Féдора THEYS, MM. Roger WATELET, Christian APOTHELOZ, Mme Anne BARON, M. Michel BERNARD, Mmes Arlette CHARBONNIER, Marzia DE BONI, Pascale FABRE, M. Didier HERBILLON, Mme Elisabeth HUSSON, MM. Philippe JACOB, Francis MANSU, Mme Arlette VALLEE, MM. Jean-Claude CLOSSE, Stéphane DUMAY, Christophe DEGLAIRE, Guy ROGER, Eric DROUIN, Dominique LINDENBERGER, Didier ZANOTTO, Sébastien DELIEGE, Patrick DUTERTRE, François BUSSIÈRE, Roger FOURILE.

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir (article 8.5 du règlement intérieur) :**

**Délégués suppléants avec droit de vote :** MM. Jean-Pierre NEVEUX, Michel JAUNET, Jean-Marie GERARD, Michel SALPETIER, Bernard GUIDEZ, Mme Géraldine ROUSSEL, Hannibal LEITE.

**Délégués suppléants :** MM. Mickaël HOLVECK, Louis REINBOLD, Christophe BERTIER, Mme Martine BERG, M. Mistral BANA, Mme Béatrice YAU, MM. Patrick GERARD, Denis AUPRETRE.

**Absents excusés :** MM. Jean-Claude SCHUBER, Bernard STRINGER, Jean-Paul COLINET, Mmes Annie MARLET, Sophie LINTINGRE, Monique HUCORNE, Dominique VIOT, MM. Eric PICART, Jean-Claude ROBIN.

Mme la vice-présidente chargée du Commerce et de l'Artisanat rapporte ce qui suit : « Le lancement d'une nouvelle Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), à destination des commerçants et artisans du Pays Sedanais a été décidé par le Conseil Communautaire par une délibération en date du 11 décembre 2008. Une convention doit être signée avec l'Etat afin d'établir les modalités de l'attribution de la subvention FISAC pour le financement de l'ORAC. L'Etat prévoit que la gestion de ce dispositif soit déléguée au territoire bénéficiant de son soutien financier. La participation financière se décompose d'un premier versement, à la signature de la convention, représentant 60 % de la subvention de fonctionnement et 50 % de la subvention d'investissement, le versement du solde de la subvention étant subordonné à la production de documents justificatifs. L'intervention du FISAC est fixée à 265 250 € pour les deux années de l'ORAC (2010-2011), dont 215 775 € pour les dépenses d'investissement et 49 475 € pour les dépenses de fonctionnement. La délibération prise initialement par le Conseil de Communauté ne mentionnait pas cette gestion déléguée. Afin de préciser le fonctionnement, il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider la gestion déléguée par l'Etat du dispositif ORAC et de permettre à ses représentants désignés de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation du programme. Ceux-ci pourront, entre autres, adresser des dérogations aux entreprises souhaitant investir avant l'avis du comité de pilotage de l'ORAC, signer les conventions attributives de subventions et les arrêtés précisant les conditions d'attribution de celles-ci.

**Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Accepte la gestion déléguée par l'Etat du FISAC dans le cadre de l'ORAC,
- Donne mandat au Président et à la vice-présidente déléguée afin qu'il ou elle mène toute démarche se rapportant à cette opération, notamment la signature des conventions avec les entreprises, les autorisations de dérogations, le versement des subventions et son contrôle.

Fait à la Forge Gendarme à Vrigne-aux-Bois, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures.

Reçu par le Représentant  
de l'Etat le 09 JUL 2010  
Publié le 09 JUL 2010  
Notifié le .....

LE PRÉSIDENT  
P / Délégué

Le Directeur  
E. AMSILI

PEXPEDITION CONFORME,

LE PRÉSIDENT  
Didier HERBILLON

